



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

EFOR

18 mai 2025

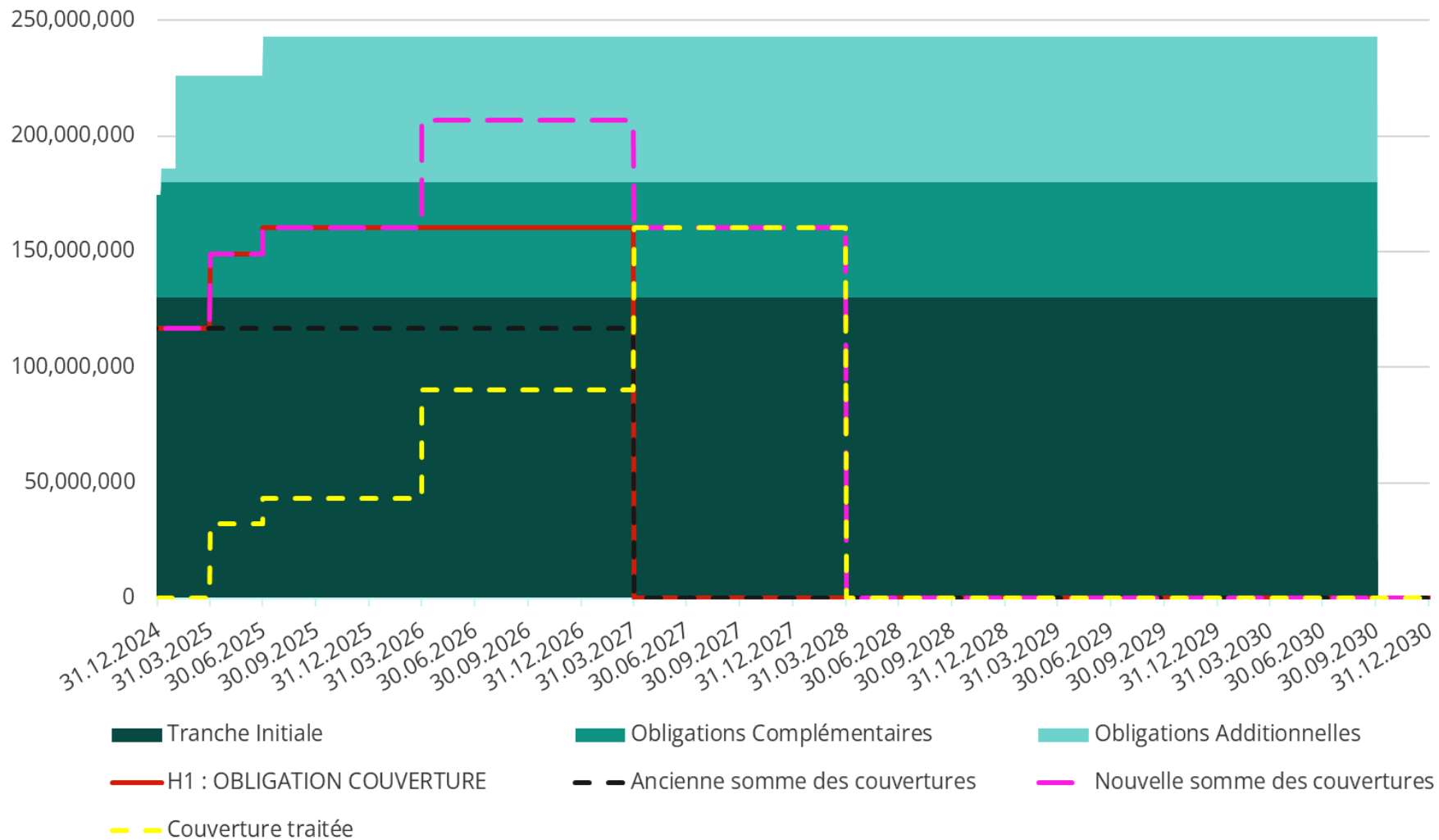


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 3 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2.50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte en complément des couvertures existantes. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.
- Les anciennes couvertures ont été conservées car elles correspondent à l'objectif de couverture.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2.50% à 3 ans.

Répartition bancaire :
Palatine 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : CAPZA, CIC Private Debt, Crescent

Tranche Initiale: €130'000'000 émis le 04/10/2023, amort. In fine, échéance 04/10/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 6,50%.

Obligations Complémentaires :

- **€44'500'000**, tiré le 12/12/2023, amort. In fine, échéance 04/10/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 6,50%.
- **€5'500'000**, tiré le 06/01/2025, amort. In fine, échéance 04/10/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 6,50%.

Obligations Additionnelles :

- **€6'000'000**, tiré le 06/01/2025, amort. In fine, échéance 04/10/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 6,50%.
- **€40'000'000**, tiré le 31/01/2025, amort. In fine, échéance 04/10/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 6,50%.
- **€17'000'000**, tirage prévu le 30/06/2025, amort. In fine, échéance 04/10/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 6,50%.

Couvertures existantes :

Cap 0% BPAURA : départ 22/06/2021, échéance 30/09/2025, amortissement spécifique, notionnel €13'000'000. **Prime upfront de €79'000.**

Cap évolutif (4% sur 6m puis 3.5% sur 6m puis 2.5% sur 2 ans)
BPAURA : départ 28/03/2024, échéance 31/03/2027, amortissement spécifique, notionnel €92'000'000. **Prime lissée de 0,39%.**

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Caractéristiques des dettes

Obligation de couverture :

Tranche Initiale : L'Émetteur s'engage à conclure dans un **délai de cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la **Date de Réalisation**, un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques afin de couvrir le risque de variation de plus de **150 bps** de l'EURIBOR, pour un montant notionnel au moins égal à **au moins soixante-six (66%)** pour cent du **montant initial nominal cumulé de la Tranche Initiale**.

Tranche Additionnelle : à maintenir un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques afin de couvrir le risque de variation de plus de 150 bps de l'EURIBOR **pour une durée minimum de trois (3) ans** à compter de la Date de Réalisation et pour un montant notionnel **au moins égal, à tout moment, à au moins soixante-six (66%)** pour cent du montant initial nominal cumulé **des Obligations Confirmées en circulation**, étant précisé que, dans le cas où l'engagement de couverture minimum visé au présent paragraphe (a) ne serait plus respectée en raison de l'émission d'une Tranche Complémentaire, l'Émetteur devra conclure, dans **un délai de cent-quatre-vingts (180) jours à compter de la Date d'Emission Complémentaire concernée**, un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques permettant de respecter l'engagement de couverture minimum.

→ 04/04/2024

Banque de couverture: BPAURA, BNP & Palatine (Liste à valider).

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : Palatine

Cours d'exercice : 2.50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 15/05/2025

Date de début : 31/03/2025

Date de fin : 31/03/2028

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €32'160'000 amortissements spécifique, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 31/03/2028 : **0.2550%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€753'396**.

Primes à payer

Couverture Palatine						
Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucle ment
27.03.2025	31.03.2025	30.06.2025	30.06.2025	32,160,000	20,730	-732,666
26.06.2025	30.06.2025	30.09.2025	30.09.2025	43,380,000	28,269	-704,397
26.09.2025	30.09.2025	31.12.2025	31.12.2025	43,380,000	28,269	-676,127
29.12.2025	31.12.2025	31.03.2026	31.03.2026	43,380,000	27,655	-648,473
27.03.2026	31.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	90,000,000	58,013	-590,460
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	90,000,000	58,650	-531,810
28.09.2026	30.09.2026	31.12.2026	31.12.2026	90,000,000	58,650	-473,160
29.12.2026	31.12.2026	31.03.2027	31.03.2027	90,000,000	57,375	-415,785
25.03.2027	31.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	160,380,000	103,378	-312,407
28.06.2027	30.06.2027	30.09.2027	30.09.2027	160,380,000	104,514	-207,893
28.09.2027	30.09.2027	31.12.2027	31.12.2027	160,380,000	104,514	-103,378
29.12.2027	31.12.2027	31.03.2028	31.03.2028	160,380,000	103,378	0

Prime lissée	0.2550%
--------------	---------

Total à payer	753,396
---------------	---------

Tableaux d’amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Tranche Initiale		Obligations Complémentaires		Obligations Additionnelles		TOTAL DETTE	Ancienne somme des couvertures	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Couverture traitée	Nouvelle somme des couvertures
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD						
31.12.2024	06.01.2025	0	130,000,000	0	44,500,000	0	0	174,500,000	117,000,000	117,000,000	0	0	117,000,000
06.01.2025	31.01.2025	0	130,000,000	-5,500,000	50,000,000	-6,000,000	6,000,000	186,000,000	117,000,000	117,000,000	0	0	117,000,000
31.01.2025	31.03.2025	0	130,000,000	0	50,000,000	-40,000,000	46,000,000	226,000,000	117,000,000	117,000,000	0	0	117,000,000
31.03.2025	30.06.2025	0	130,000,000	0	50,000,000	0	46,000,000	226,000,000	117,000,000	149,160,000	32,160,000	32,160,000	149,160,000
30.06.2025	30.09.2025	0	130,000,000	0	50,000,000	-17,000,000	63,000,000	243,000,000	117,000,000	160,380,000	43,380,000	43,380,000	160,380,000
30.09.2025	31.12.2025	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	117,000,000	160,380,000	43,380,000	43,380,000	160,380,000
31.12.2025	31.03.2026	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	117,000,000	160,380,000	43,380,000	43,380,000	160,380,000
31.03.2026	30.06.2026	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	117,000,000	160,380,000	43,380,000	90,000,000	207,000,000
30.06.2026	30.09.2026	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	117,000,000	160,380,000	43,380,000	90,000,000	207,000,000
30.09.2026	31.12.2026	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	117,000,000	160,380,000	43,380,000	90,000,000	207,000,000
31.12.2026	31.03.2027	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	117,000,000	160,380,000	43,380,000	90,000,000	207,000,000
31.03.2027	30.06.2027	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0	0	0	160,380,000	160,380,000
30.06.2027	30.09.2027	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0	0	0	160,380,000	160,380,000
30.09.2027	31.12.2027	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0	0	0	160,380,000	160,380,000
31.12.2027	31.03.2028	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0	0	0	160,380,000	160,380,000
31.03.2028	30.06.2028	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0	0	0		0
30.06.2028	30.09.2028	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0	0	0		0
30.09.2028	31.12.2028	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0	0	0		0
31.12.2028	31.03.2029	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0	0	0		0
31.03.2029	30.06.2029	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0	0	0		0
30.06.2029	30.09.2029	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0	0	0		0
30.09.2029	31.12.2029	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0	0	0		0
31.12.2029	31.03.2030	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0	0	0		0
31.03.2030	30.06.2030	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0	0	0		0
30.06.2030	30.09.2030	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0	0	0		0
30.09.2030	04.10.2030	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0	0	0		0
04.10.2030	31.12.2030	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	0	0	0	0	0		0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	29,545
-------------	--------

Palatine

Economies totales

530,353

Taux/Prix sans marge bancaire	692,850
-------------------------------	---------

Prix avec marge bancaire standard *	1,283,748
-------------------------------------	-----------

Marge bancaire standard (20 points de base) *	590,899
---	---------

Prix final	753,396
------------	---------

Marge finale	60,546
--------------	--------

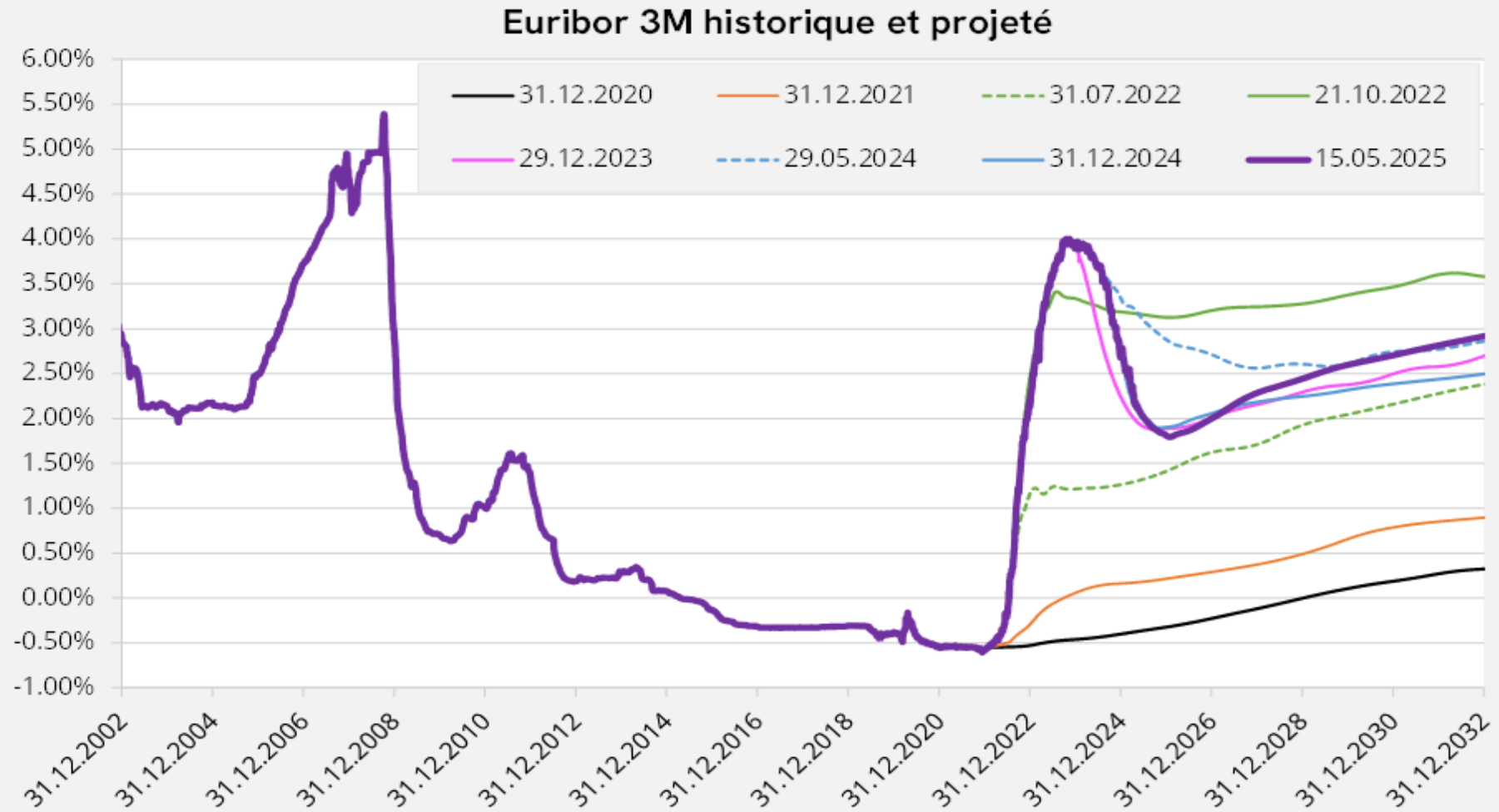
* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

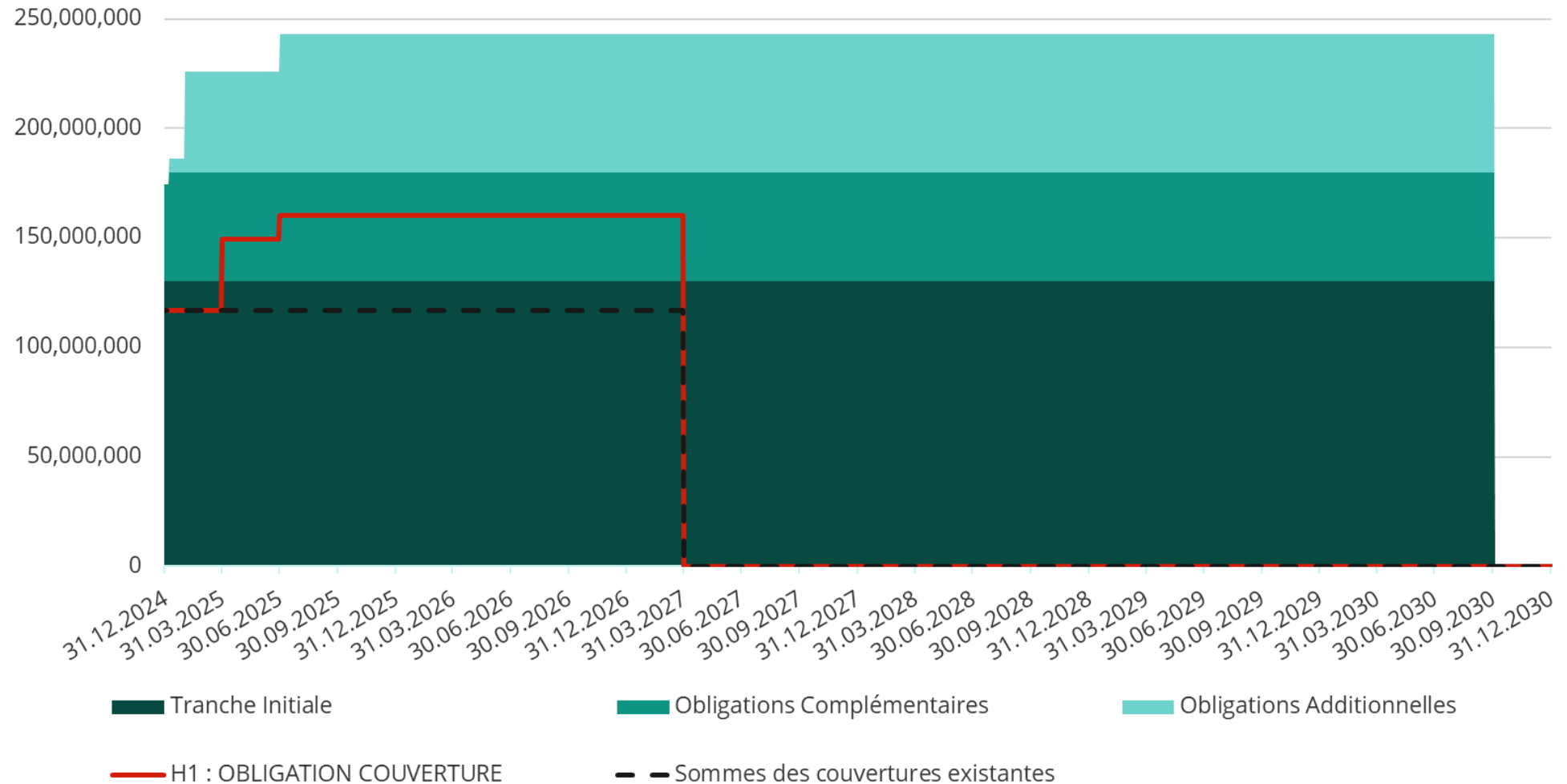
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (15/05/2025)



Cartographie des dettes



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : CAPZA, CIC Private Debt, Crescent

Tranche Initiale: €130'000'000 émis le 04/10/2023, amort. In fine, échéance 04/10/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 6,50%.

Obligations Complémentaires :

- **€44'500'000**, tiré le 12/12/2023, amort. In fine, échéance 04/10/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 6,50%.
- **€5'500'000**, tiré le 06/01/2025, amort. In fine, échéance 04/10/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 6,50%.

Obligations Additionnelles :

- **€6'000'000**, tiré le 06/01/2025, amort. In fine, échéance 04/10/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 6,50%.
- **€40'000'000**, tiré le 31/01/2025, amort. In fine, échéance 04/10/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 6,50%.
- **€17'000'000**, tirage prévu le 30/06/2025, amort. In fine, échéance 04/10/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 6,50%.

Couvertures existantes :

Cap 0% BPAURA : départ 22/06/2021, échéance 30/09/2025, amortissement spécifique, notionnel €13'000'000. **Prime upfront de €79'000.**

Cap évolutif (4% sur 6m puis 3.5% sur 6m puis 2.5% sur 2 ans) **BPAURA :** départ 28/03/2024, échéance 31/03/2027, amortissement spécifique, notionnel €92'000'000. **Prime lissée de 0,39%.**

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Caractéristiques des dettes

Obligation de couverture :

Tranche Initiale : L'Émetteur s'engage à conclure dans un **délai de cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la **Date de Réalisation**, un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques afin de couvrir le risque de variation de plus de **150 bps** de l'EURIBOR, pour un montant notionnel au moins égal à **au moins soixante-six (66%)** pour cent du **montant initial nominal cumulé de la Tranche Initiale**.

Tranche Additionnelle : à maintenir un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques afin de couvrir le risque de variation de plus de 150 bps de l'EURIBOR **pour une durée minimum de trois (3) ans** à compter de la Date de Réalisation et pour un montant notionnel **au moins égal, à tout moment, à au moins soixante-six (66%)** pour cent du montant initial nominal cumulé **des Obligations Confirmées en circulation**, étant précisé que, dans le cas où l'engagement de couverture minimum visé au présent paragraphe (a) ne serait plus respectée en raison de l'émission d'une Tranche Complémentaire, l'Émetteur devra conclure, dans **un délai de cent-quatre-vingts (180) jours à compter de la Date d'Emission Complémentaire concernée**, un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques permettant de respecter l'engagement de couverture minimum.

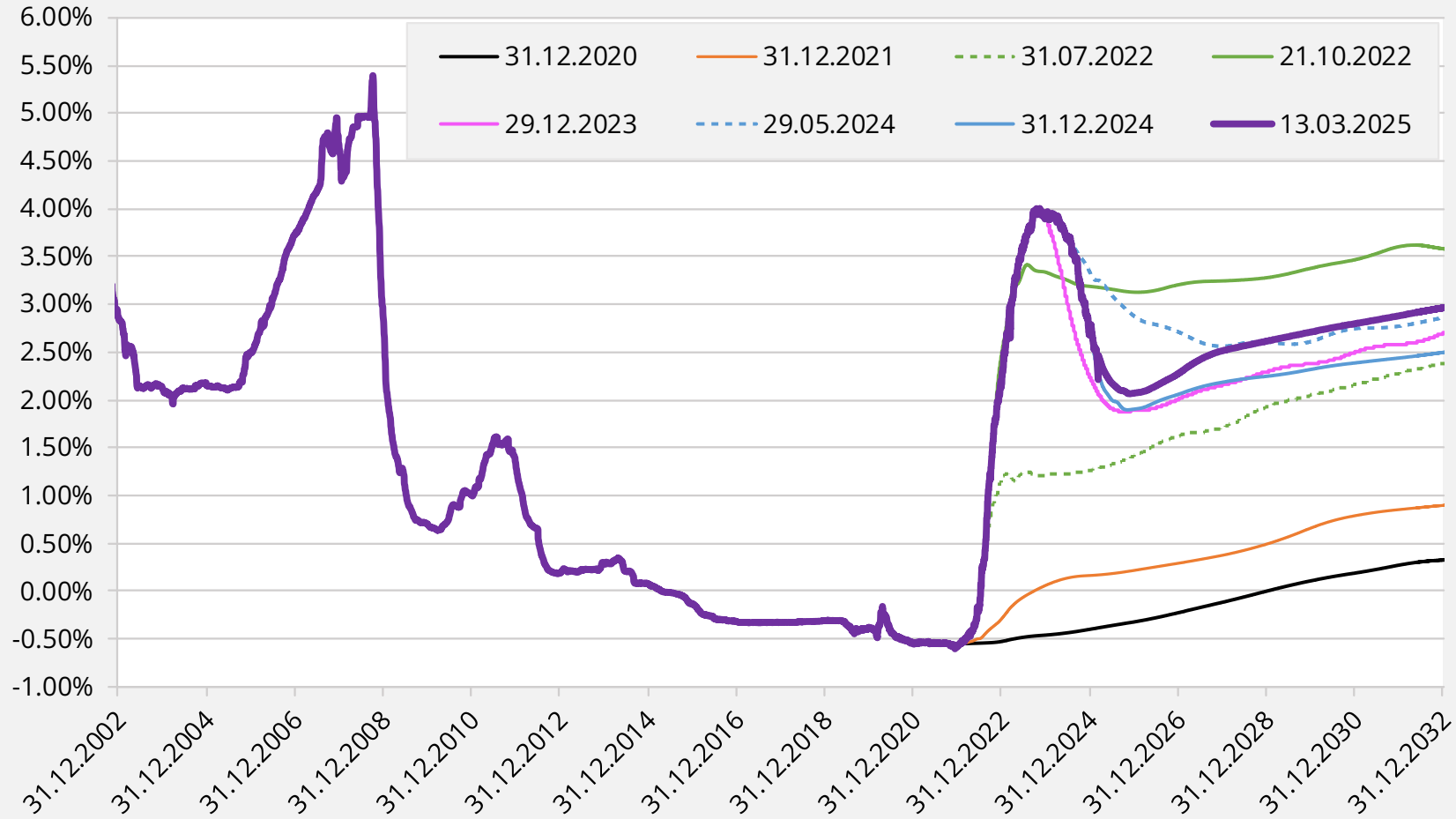
→ 04/04/2024

Banques de couverture: BPAURA, BNP & Palatine (Liste à valider).

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

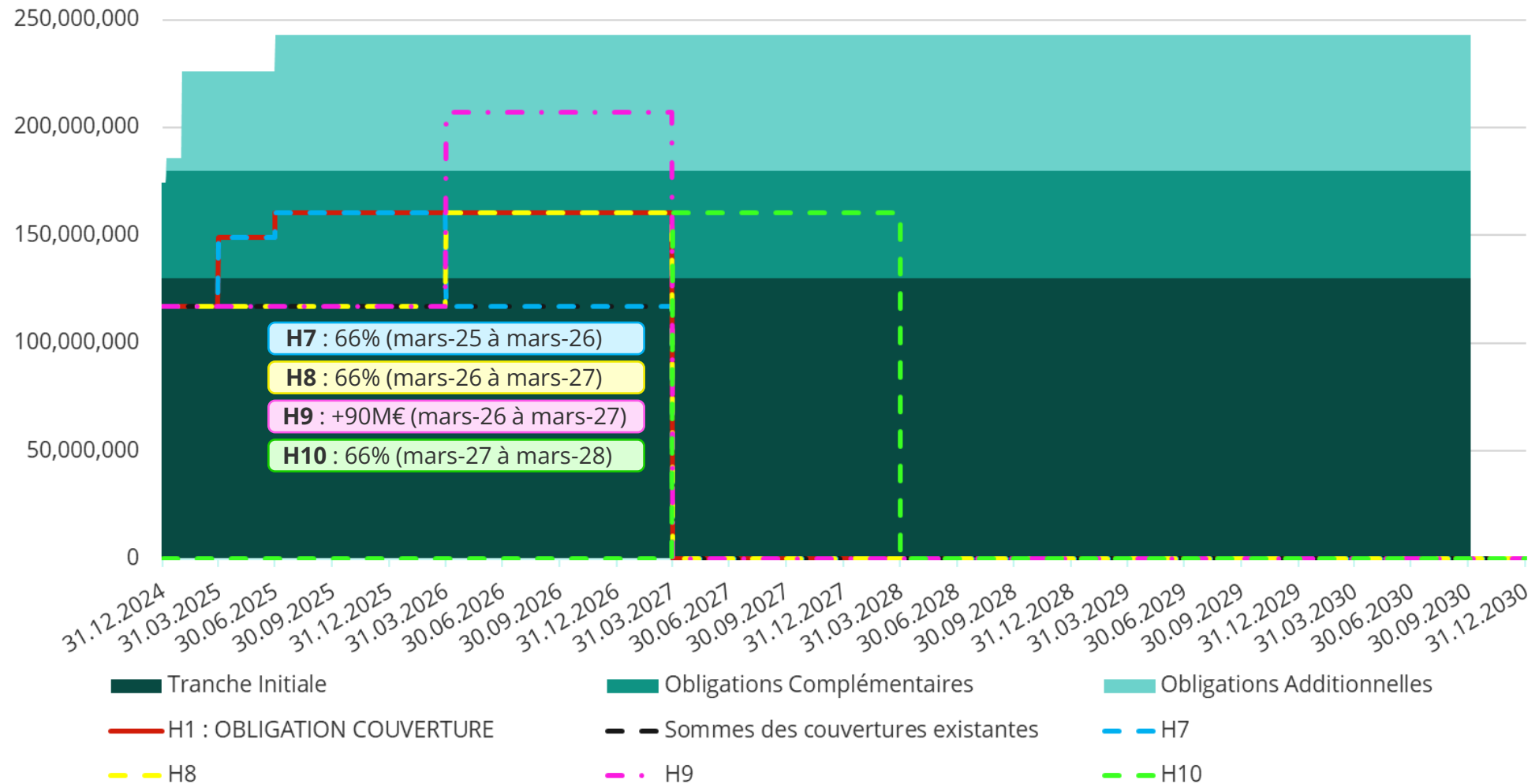


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits recommandés

COUVERTURE	H7 bis*	H8 bis	H9 bis	H10 bis
Durée	1 an	1 an	1 an	1 an
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	32,160,000	43,380,000	90,000,000	160,380,000
Début de période	31.03.2025	31.03.2026	31.03.2026	31.03.2027
Fin de période	31.03.2026	31.03.2027	31.03.2027	31.03.2028
Valeur 1bp en EUR	4,115	4,398	9,125	16,305

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

*bis : en complément de la couverture existante

H11 bis = H11 –couverture existante

Prime d'option lissée				
Cap 2.25% annualisé	0.18%	0.38%	0.38%	0.70%
Taux financement Max	2.43%	2.63%	2.63%	2.95%

Cap 2.5% annualisé	0.10%	0.28%	0.28%	0.57%
Taux financement Max	2.60%	2.78%	2.78%	3.07%

Cap 2.75% annualisé	0.08%	0.22%	0.22%	0.47%
Taux financement Max	2.83%	2.97%	2.97%	3.22%

Cap 3% annualisé	0.08%	0.17%	0.17%	0.39%
Taux financement Max	3.08%	3.17%	3.17%	3.39%

Prime des options en EUR				
Cap 2.25%	72,100	162,300	335,700	1,075,100
Cap 2.5%	40,200	121,000	250,200	886,900
Cap 2.75%	33,200	92,000	190,300	730,200
Cap 3%	30,900	72,400	149,700	602,600

Détail des stratégies:

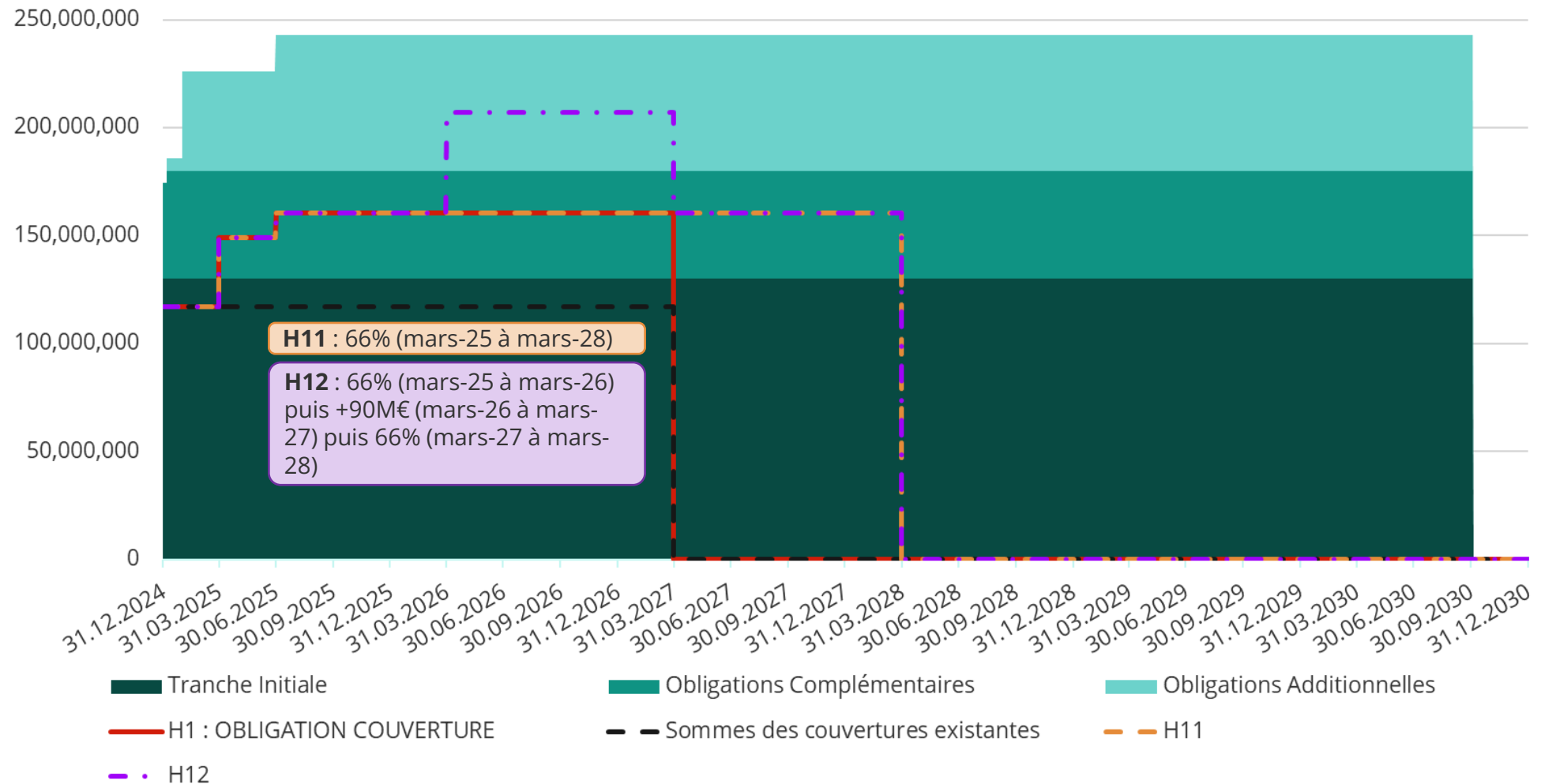
H7 : 66% (mars-25 à mars-26)

H8 : 66% (mars-26 à mars-27)

H9 : +90M€ (mars-26 à mars-27)

H10 : 66% (mars-27 à mars-28)

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits recommandés

COUVERTURE	H11 bis*	H12 bis
	3 ans	3 ans
	Euribor 3M	Euribor 3M
	32,160,000	32,160,000
	31.03.2025	31.03.2025
	31.03.2028	31.03.2028
Valeur 1bp en EUR	24,818	29,545

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

*bis : en complément de la couverture existante

H11 bis = H11 –couverture existante

Prime d'option lissée		
Cap évolutif annualisé (2,75% puis 2,5% puis 2,25%)	0.52%	0.48%
Taux financement Max	3.17% puis 2.89% puis 2.64%	3.15% puis 2.87% puis 2.62%
Cap évolutif annualisé (3% puis 2,75% puis 2,5%)	0.43%	0.39%
Taux financement Max	3.32% puis 3.07% puis 2.82%	3.30% puis 3.05% puis 2.80%
Cap 2.5% annualisé	0.44%	0.42%
Taux financement Max	2.94%	2.92%

Détail des stratégies:

H11 : 66% (mars-25 à mars-28).

H12 : 66% (mars-25 à mars-26) puis +90M€ (mars-26 à mars-27) puis 66% (mars-27 à mars-28)

Prime des options en EUR		
Cap évolutif (2,75% puis 2,5% puis 2,25%)	1,229,300	1,358,500
Cap évolutif (3% puis 2,75% puis 2,5%)	1,009,800	1,108,100
Cap 2.5%	1,048,100	1,177,300

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H12bis Cap évolutif (3% puis 2,75% puis 2,5%)

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
27.03.2025	31.03.2025	30.06.2025	30.06.2025	32,160,000	30,490	-1,077,610
26.06.2025	30.06.2025	30.09.2025	30.09.2025	43,380,000	41,579	-1,036,032
26.09.2025	30.09.2025	31.12.2025	31.12.2025	43,380,000	41,579	-994,453
29.12.2025	31.12.2025	31.03.2026	31.03.2026	43,380,000	40,675	-953,778
27.03.2026	31.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	90,000,000	85,325	-868,453
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	90,000,000	86,263	-782,190
28.09.2026	30.09.2026	31.12.2026	31.12.2026	90,000,000	86,263	-695,927
29.12.2026	31.12.2026	31.03.2027	31.03.2027	90,000,000	84,388	-611,540
25.03.2027	31.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	160,380,000	152,050	-459,490
28.06.2027	30.06.2027	30.09.2027	30.09.2027	160,380,000	153,720	-305,770
28.09.2027	30.09.2027	31.12.2027	31.12.2027	160,380,000	153,720	-152,050
29.12.2027	31.12.2027	31.03.2028	31.03.2028	160,380,000	152,050	0

Prime lissée	0.39%
--------------	-------

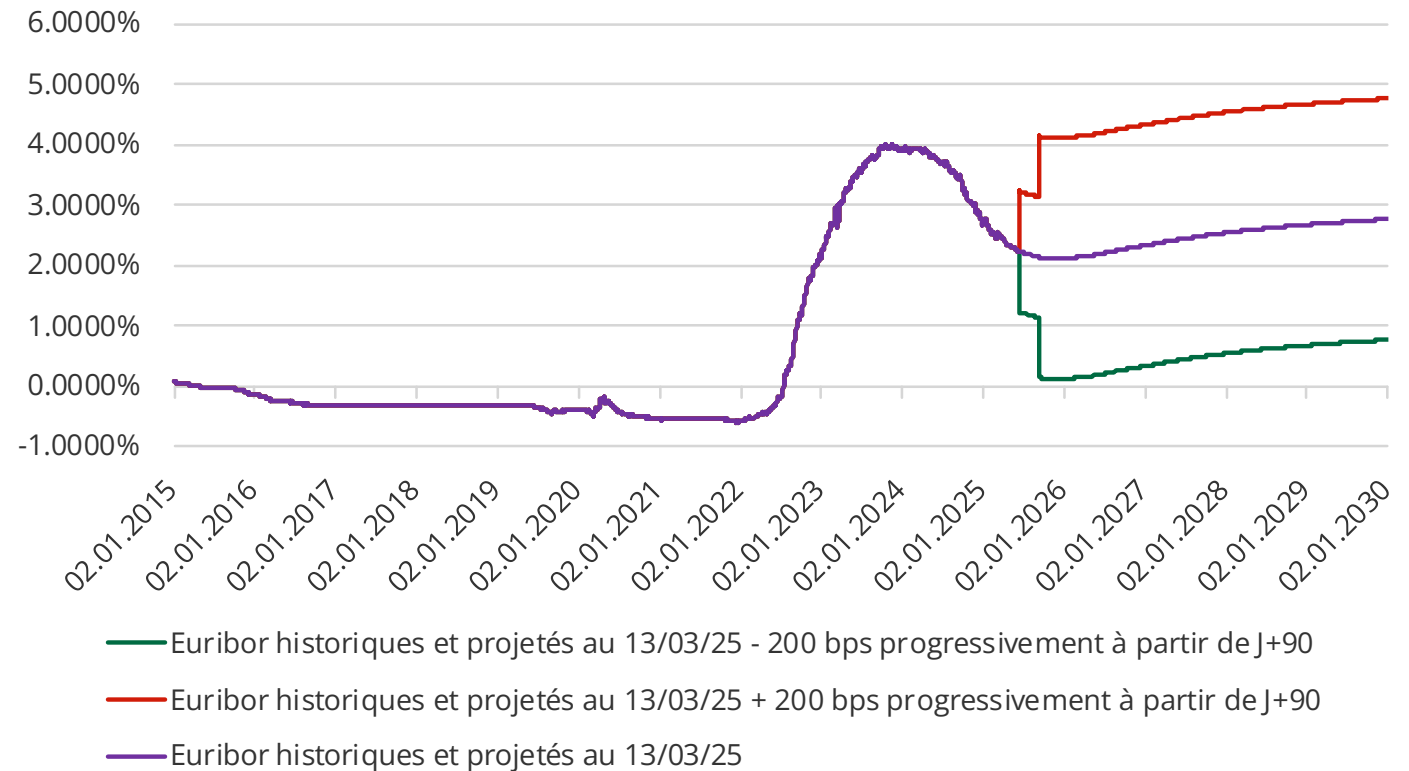
Total à payer	1,108,100
---------------	-----------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2025**.

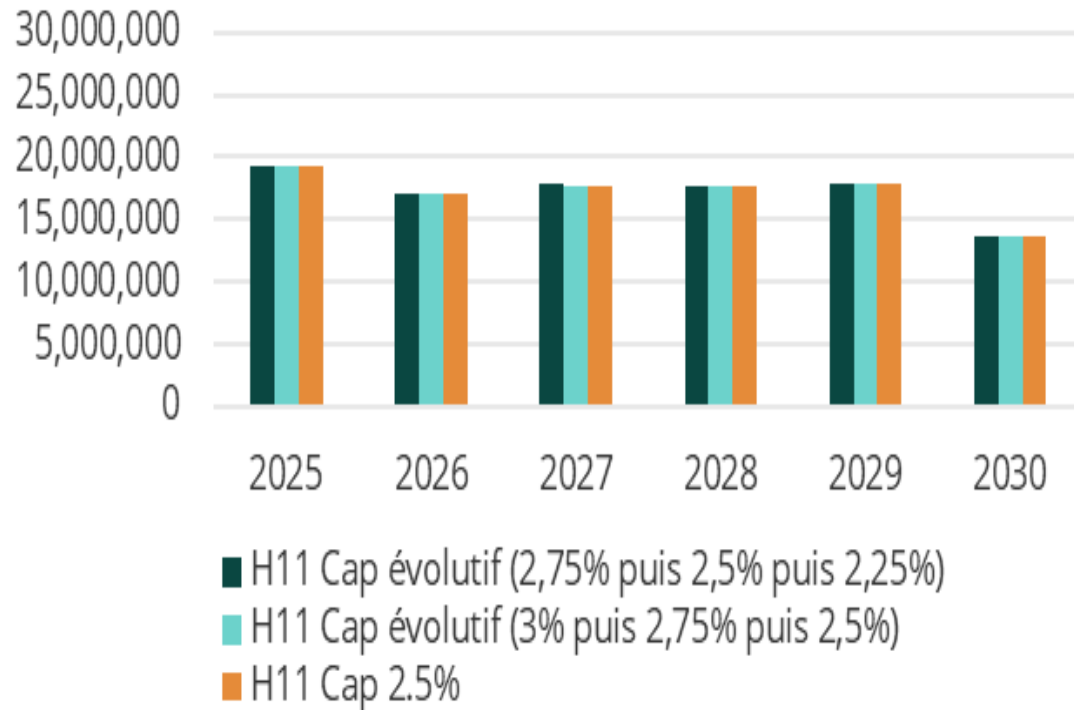
Elles incluent la marge de crédit de **6,50%** sur la Tranche Initiale et sur chaque tranche des Obligations Complémentaires et Additionnelles, l'impact de la variation des Euribor 3M, le coût des couvertures existantes et le coût de la couverture à mettre en place.

Trois scénarios d'Euribor

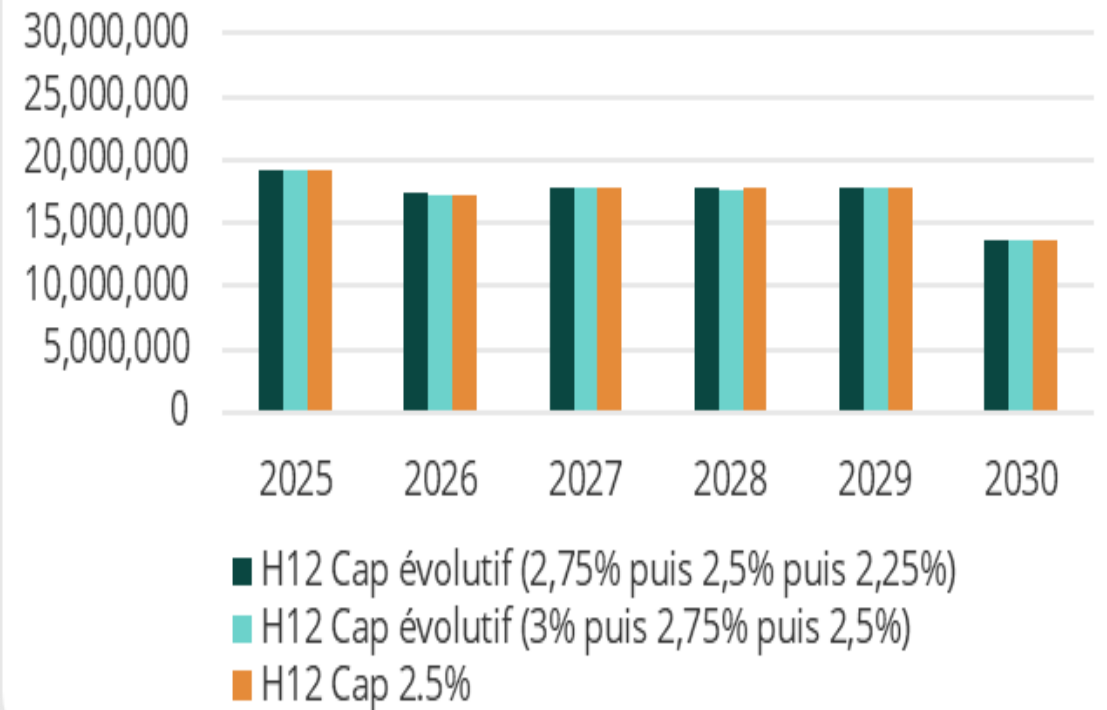


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

STRATEGIE H11

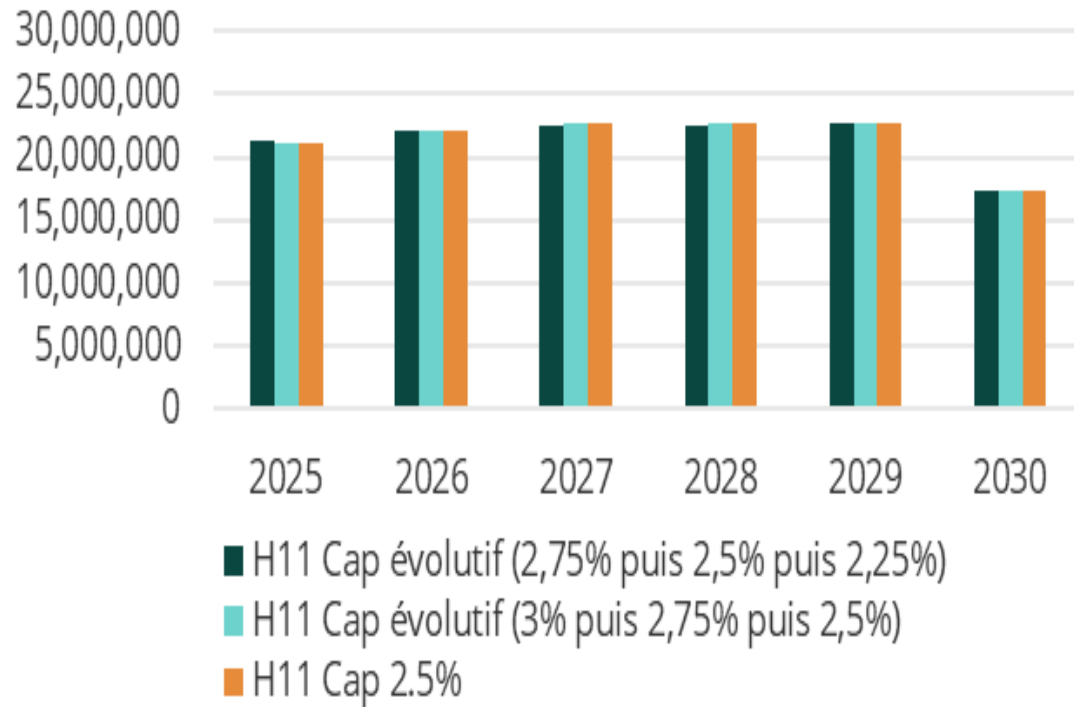


STRATEGIE H12

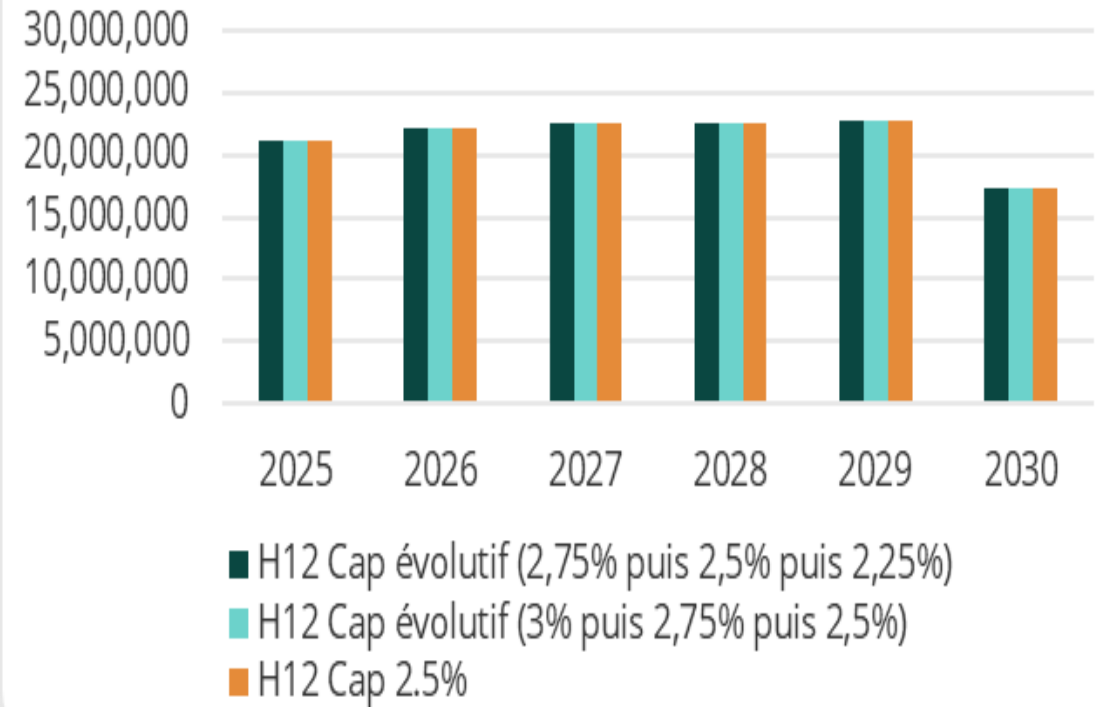


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

STRATEGIE H11

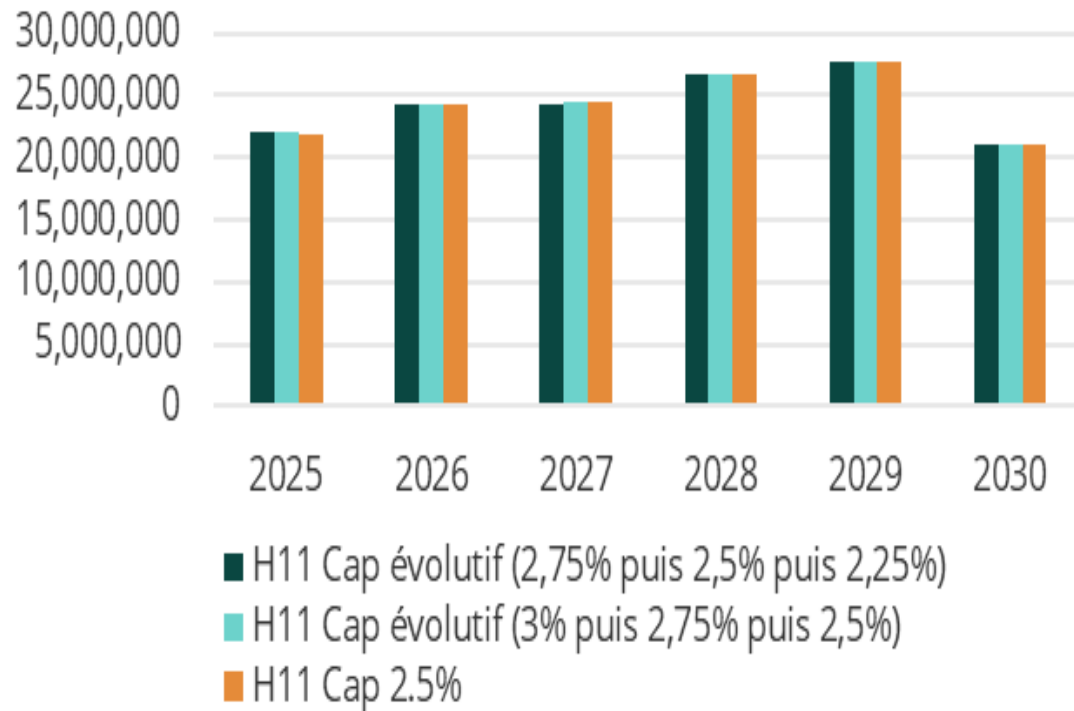


STRATEGIE H12

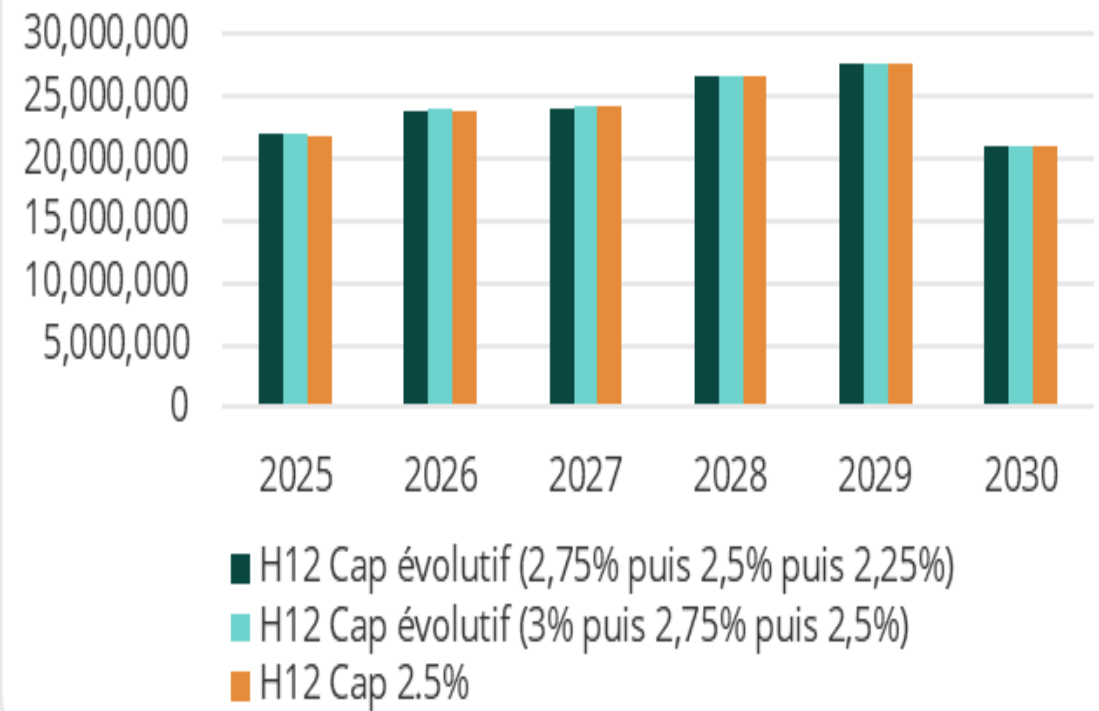


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

STRATEGIE H11

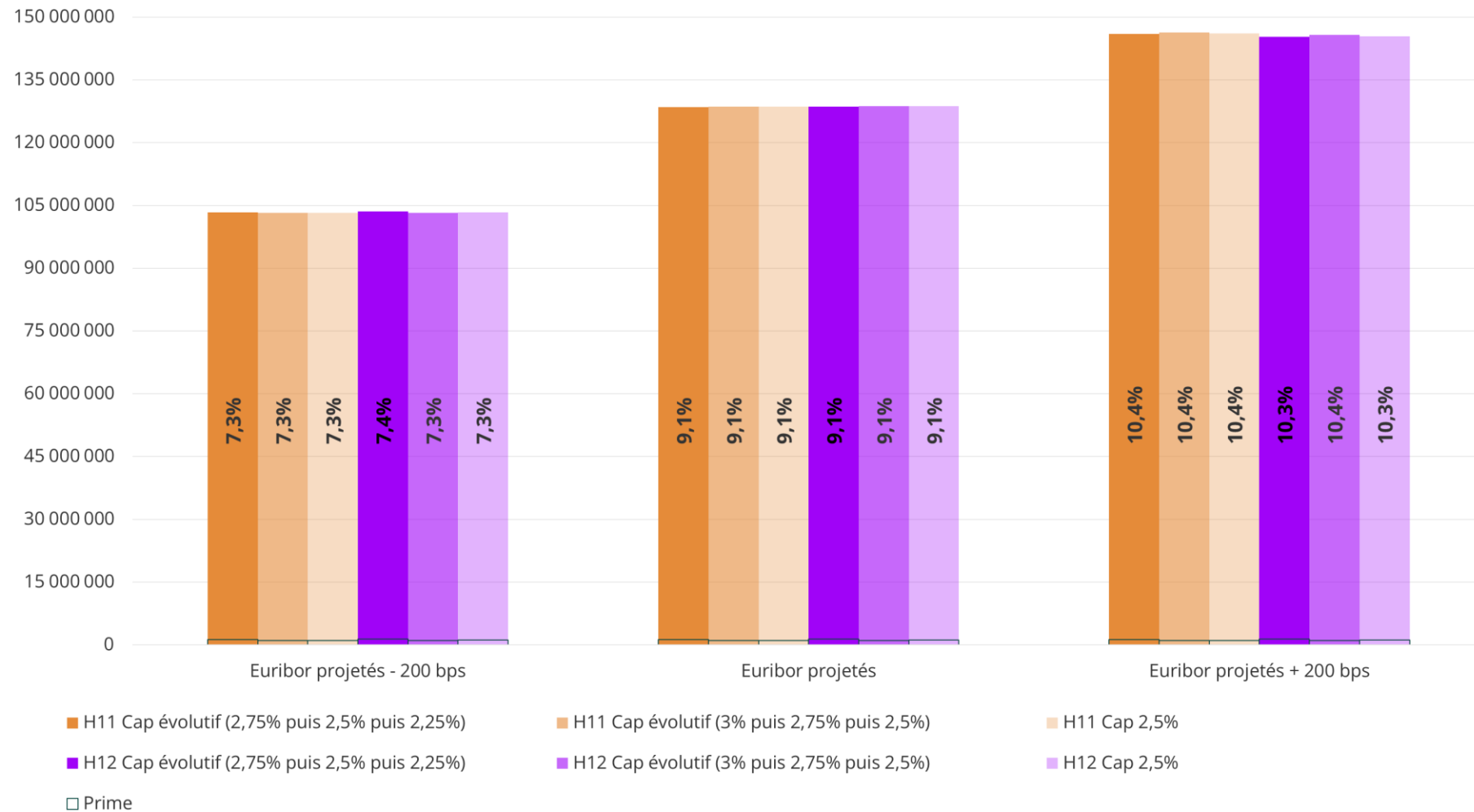


STRATEGIE H12



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H11		
	H11 Cap évolutif (2,75% puis 2,5% puis 2,25%)	H11 Cap évolutif (3% puis 2,75% puis 2,5%)	H11 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	103,396,692	103,177,192	103,215,492
Euribor projetés	128,443,899	128,565,109	128,594,304
Euribor projetés + 200 bps	145,959,758	146,340,389	146,103,648

	STRATEGIE H12		
	H12 Cap évolutif (2,75% puis 2,5% puis 2,25%)	H12 Cap évolutif (3% puis 2,75% puis 2,5%)	H12 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	103,525,892	103,275,492	103,344,692
Euribor projetés	128,573,099	128,663,409	128,723,504
Euribor projetés + 200 bps	145,266,153	145,734,053	145,410,043

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche Initiale		Obligations Complémentaires		Obligations Additionnelles		TOTAL DETTE	COUVERTURE EXISTANTE Cap 0% (2021)
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD		
27.12.2024	31.12.2024	06.01.2025	06.01.2025	0	130,000,000	0	44,500,000	0	0	174,500,000	10,000,000
02.01.2025	06.01.2025	31.01.2025	31.01.2025	0	130,000,000	-5,500,000	50,000,000	-6,000,000	6,000,000	186,000,000	10,000,000
29.01.2025	31.01.2025	31.03.2025	31.03.2025	0	130,000,000	0	50,000,000	-40,000,000	46,000,000	226,000,000	10,000,000
27.03.2025	31.03.2025	30.06.2025	30.06.2025	0	130,000,000	0	50,000,000	0	46,000,000	226,000,000	10,000,000
26.06.2025	30.06.2025	30.09.2025	30.09.2025	0	130,000,000	0	50,000,000	-17,000,000	63,000,000	243,000,000	10,000,000
26.09.2025	30.09.2025	31.12.2025	31.12.2025	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
29.12.2025	31.12.2025	31.03.2026	31.03.2026	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
27.03.2026	31.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
28.09.2026	30.09.2026	31.12.2026	31.12.2026	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
29.12.2026	31.12.2026	31.03.2027	31.03.2027	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
25.03.2027	31.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
28.06.2027	30.06.2027	30.09.2027	30.09.2027	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
28.09.2027	30.09.2027	31.12.2027	31.12.2027	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
29.12.2027	31.12.2027	31.03.2028	31.03.2028	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
29.03.2028	31.03.2028	30.06.2028	30.06.2028	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
28.06.2028	30.06.2028	29.09.2028	29.09.2028	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
27.09.2028	29.09.2028	29.12.2028	29.12.2028	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
27.12.2028	29.12.2028	29.03.2029	29.03.2029	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
27.03.2029	29.03.2029	29.06.2029	29.06.2029	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
27.06.2029	29.06.2029	28.09.2029	28.09.2029	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
26.09.2029	28.09.2029	31.12.2029	31.12.2029	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
27.12.2029	31.12.2029	29.03.2030	29.03.2030	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
27.03.2030	29.03.2030	28.06.2030	28.06.2030	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
26.06.2030	28.06.2030	30.09.2030	30.09.2030	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
26.09.2030	30.09.2030	04.10.2030	04.10.2030	0	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	243,000,000	0
02.10.2030	04.10.2030	31.12.2030	31.12.2030	130,000,000	0	50,000,000	0	63,000,000	0	0	0

Période brisée

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	COUVERTURE EXISTANTE Cap évolutif (2024)	COUVERTURE EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H11bis= H11 - Couv.Exist	H12bis= H12 - Couv.Exist
27.12.2024	31.12.2024	06.01.2025	06.01.2025	107,000,000	117,000,000	66%	117,000,000	0	0	0
02.01.2025	06.01.2025	31.01.2025	31.01.2025	107,000,000	117,000,000	66%	117,000,000	0	0	0
29.01.2025	31.01.2025	31.03.2025	31.03.2025	107,000,000	117,000,000	66%	117,000,000	0	0	0
27.03.2025	31.03.2025	30.06.2025	30.06.2025	107,000,000	117,000,000	66%	149,160,000	32,160,000	32,160,000	32,160,000
26.06.2025	30.06.2025	30.09.2025	30.09.2025	107,000,000	117,000,000	66%	160,380,000	43,380,000	43,380,000	43,380,000
26.09.2025	30.09.2025	31.12.2025	31.12.2025	117,000,000	117,000,000	66%	160,380,000	43,380,000	43,380,000	43,380,000
29.12.2025	31.12.2025	31.03.2026	31.03.2026	117,000,000	117,000,000	66%	160,380,000	43,380,000	43,380,000	43,380,000
27.03.2026	31.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	117,000,000	117,000,000	66%	160,380,000	43,380,000	43,380,000	90,000,000
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	117,000,000	117,000,000	66%	160,380,000	43,380,000	43,380,000	90,000,000
28.09.2026	30.09.2026	31.12.2026	31.12.2026	117,000,000	117,000,000	66%	160,380,000	43,380,000	43,380,000	90,000,000
29.12.2026	31.12.2026	31.03.2027	31.03.2027	117,000,000	117,000,000	66%	160,380,000	43,380,000	43,380,000	90,000,000
25.03.2027	31.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	0	0		0	0	160,380,000	160,380,000
28.06.2027	30.06.2027	30.09.2027	30.09.2027	0	0		0	0	160,380,000	160,380,000
28.09.2027	30.09.2027	31.12.2027	31.12.2027	0	0		0	0	160,380,000	160,380,000
29.12.2027	31.12.2027	31.03.2028	31.03.2028	0	0		0	0	160,380,000	160,380,000
29.03.2028	31.03.2028	30.06.2028	30.06.2028	0	0		0	0	0	0
28.06.2028	30.06.2028	29.09.2028	29.09.2028	0	0		0	0	0	0
27.09.2028	29.09.2028	29.12.2028	29.12.2028	0	0		0	0	0	0
27.12.2028	29.12.2028	29.03.2029	29.03.2029	0	0		0	0	0	0
27.03.2029	29.03.2029	29.06.2029	29.06.2029	0	0		0	0	0	0
27.06.2029	29.06.2029	28.09.2029	28.09.2029	0	0		0	0	0	0
26.09.2029	28.09.2029	31.12.2029	31.12.2029	0	0		0	0	0	0
27.12.2029	31.12.2029	29.03.2030	29.03.2030	0	0		0	0	0	0
27.03.2030	29.03.2030	28.06.2030	28.06.2030	0	0		0	0	0	0
26.06.2030	28.06.2030	30.09.2030	30.09.2030	0	0		0	0	0	0
26.09.2030	30.09.2030	04.10.2030	04.10.2030	0	0		0	0	0	0
02.10.2030	04.10.2030	31.12.2030	31.12.2030	0	0		0	0	0	0

Période brisée

Valorisation des couvertures en vie

Date : 13/03/2025

Allocation/Link ID	Strategy ID	Trade ID	Counterparty	Trade	Effective	Maturity	Trade Type	Strike	Index	Initial Notional	Outstanding Notional	
Derivatives - Cap												
BP01-D	BP01-D	2	Banque Populaire	16-Jun-21	22-Jun-21	30-Sep-25	BUY	Cap	0.0000%	Euribor6m	EUR 13,000,000.00	EUR 10,000,000.00
BP02-D	BP02-D	3	Banque Populaire	08-Mar-24	28-Mar-24	31-Mar-27	BUY	Cap	4.0000%	Euribor3m	EUR 92,000,000.00	EUR 107,000,000.00
BP02-D	BP02-D	4	Banque Populaire	08-Mar-24	28-Mar-24	31-Mar-27	PAY	Premium	0.3900%	EUR	92,000,000.00	EUR 107,000,000.00
											117,000,000.00	
											TOTAL	117,000,000.00

Valuation						Comment
EUR						
Fair Value *	Intrinsic Value	Time Value	Fair Value **	Accrued Interests		
2.78%	278,327.87	278,327.87	-	134,455.01	143,872.86	Prime payée up-front €79'000
0.27%	287,947.76	-	287,947.76	287,947.76	-	
-0.92%	-986,983.99	-	-986,983.99	-902,364.82	-84,619.17	
-420,708.35	278,327.87	-699,036.23	-479,962.05	59,253.69		
-420,708.35	278,327.87	-699,036.23	-479,962.05	59,253.69		

Clauses contractuelles

Le 4 octobre 2023

EFOR HOLDING

(en qualité d'Émetteur)

ATALANTE

(en qualité d'Arrangeur)

ATALANTE

(en qualité d'Agent et d'Agent des Sûretés)

et

LES PORTEURS D'OBLIGATIONS INITIAUX

CONTRAT UNIQUE DE FINANCEMENT OBLIGATAIRE
Relatif notamment à un programme d'émissions d'obligations
d'Efor Holding libellées en Euros à échéance le 4 octobre 2030
d'un montant maximum initial de EUR 180.000.000

Clauses contractuelles

Financement

(2/2)

"**Tranche**" désigne, selon le cas, la **Tranche Initiale**, une **Tranche Complémentaire** ou une **Tranche Additionnelles**.

"**Tranche Additionnelle**" désigne l'ensemble des Obligations Additionnelles émises et souscrites **à une même Date d'Émission** et ayant fait l'objet d'une **même Demande** de Confirmation.

"**Tranche Complémentaire**" désigne l'ensemble des Obligations Complémentaires émises et souscrites **à une même Date d'Émission**.

"**Tranche Initiale**" désigne l'ensemble des Obligations Initiales émises et souscrites à la **Date de Réalisation**.

2.2.1 Tranche Initiale

La Tranche Initiale aura un montant nominal initial de cent trente millions (130.000.000) d'Euros et sera émise au cours de la Période de Disponibilité de la Tranche Initiale en une seule fois et dans son intégralité à la Première Date d'Émission.

Tranches Complémentaires

- (a) Les Obligations Complémentaires pourront être émises jusqu'à la Date Ultime d'Émission en plusieurs Tranches dont le montant nominal sera fixé dans la Note d'Opération Complémentaire correspondante et ne pourra en aucun cas être inférieur à un million (1.000.000) d'Euros et au-delà égal à un multiple entier de cinq cent mille (500.000) Euros, sauf si le montant disponible au titre des Tranches Complémentaires est inférieur à un million (1.000.000) d'Euros, auquel cas le montant de la Tranche

Complémentaire en question sera égal, sans préjudice des stipulations du paragraphe 3.1, à l'intégralité du montant disponible.

- (b) L'Émetteur ne pourra en aucun cas procéder à l'émission de plus de cinq (5) Tranches Complémentaires.

Tranches Additionnelles

Les Obligations Additionnelles confirmées au titre d'une Demande de Confirmation pourront être émises jusqu'à la date déterminée dans ladite Demande de Confirmation (qui ne pourra excéder la Date Ultime d'Émission) en une ou plusieurs Tranches dont le nombre maximal et le montant nominal minimum seront fixés dans ladite Demande de Confirmation.

Clauses contractuelles

Remboursement

"Date d'Échéance" désigne :

- (a) pour la **Tranche Initiale** et chacune des **Tranches Complémentaires**, la date correspondant au septième (**7^{ème}**) anniversaire de la **Date de Réalisation** ; et
- (b) pour chacune des **Tranches Additionnelles**, la **date indiquée** dans la **Demande** de Confirmation concernée, étant précisé que ladite date d'échéance ne pourra être antérieure à la Date d'Échéance relative à la Tranche Initiale.

ARTICLE 13 DATES D'ÉMISSION – DURÉE DE L'EMPRUNT ET **AMORTISSEMENT**

- 13.1** La Date d'Émission et les autres modalités spécifiques de l'émission de chacune des Tranches seront, sauf à être déterminées par le Contrat, fixées dans la Note d'Opération Complémentaire correspondante.
- 13.2** Dans tous les cas, les Obligations composant une Tranche considérée seront émises pour une durée maximale n'excédant pas leur Date d'Échéance, **date à laquelle** l'ensemble des Obligations composant cette Tranche **devront être amorties**.
- 13.3** Les Obligations composant une Tranche **seront intégralement amorties** à la **Date d'Échéance** applicable, sous réserve (i) des stipulations de l'ARTICLE 14 (*Amortissement anticipé*) ci-dessous et (ii) que les Obligations n'aient pas été préalablement amorties ou rachetées et annulées par l'Émetteur.

Clauses contractuelles

Intérêts (1/2)

Périodes d'Intérêt

Les Intérêts Servis au titre des Obligations seront calculés par référence à des périodes de calcul successives déterminées conformément à ce qui suit :

(a) Périodes d'Intérêt au titre de la Tranche Initiale

- (i) A l'exception de la première Période d'Intérêt applicable aux Obligations composant la Tranche Initiale (la "**Première Période d'Intérêt**"), laquelle commencera à la Première Date d'Émission, chaque Période d'Intérêt commencera le dernier jour de la Période d'Intérêt précédente.
- (ii) A l'exception de la première Période d'Intérêt, laquelle s'achèvera le 31 décembre 2023 chacune des Périodes d'Intérêt applicable aux Obligations composant la Tranche Initiale aura, au choix de l'Émetteur, une durée de trois (3) Mois ou de six (6) Mois (étant précisé que l'Émetteur devra choisir une Période d'Intérêt de trois (3) Mois si cela est nécessaire pour faire coïncider le dernier jour de la Période d'Intérêt concernée avec le dernier jour d'une Période de Capitalisation).
- (iii) La durée de chaque Période d'Intérêt (autre que la Première Période d'Intérêt) devra être notifiée par l'Émetteur à l'Agent au plus tard à 11h00, dix (10) Jours Ouvrés avant le dernier jour de la Période d'Intérêt en cours. A défaut de choix exprimé par l'Émetteur dans les conditions visées ci-avant, la durée des Périodes d'Intérêt sera de trois (3) Mois.
- (iv) L'Émetteur pourra, en consultation avec l'Agent, sélectionner ponctuellement une Période d'Intérêt d'une durée inférieure à trois (3) Mois aux fins notamment de faire coïncider les Dates de Paiement d'Intérêt avec les dates d'amortissement des Obligations composant la Tranche Initiale.
- (v) La dernière Période d'Intérêt applicable aux Obligations composant la Tranche Initiale s'achèvera à la Date d'Échéance applicable.

(c) Périodes d'Intérêt au titre des Tranches Additionnelles

- (i) La première Période d'Intérêt applicable aux Obligations composant toute Tranche Additionnelle commencera à la Date d'Émission de la Tranche Complémentaire considérée, et s'achèvera de plein droit le dernier jour de cette Période d'Intérêt de Référence.
- (ii) Chaque Période d'Intérêt suivante aura, de plein droit, une durée égale à celle de la Période d'Intérêt des Obligations composant la Tranche Initiale commençant le même jour.
- (iii) La dernière Période d'Intérêt au titre des Obligations composant chacune des Tranches Additionnelles s'achèvera à la Date d'Échéance applicable.

"EURIBOR" désigne, pour une Période d'Intérêt considérée, le taux interbancaire européen auquel des dépôts en Euros sont offerts pour une durée équivalente à ladite Période d'Intérêt et pour un montant équivalent à celui de l'Encours des Obligations tel que calculé par la Banque Centrale Européenne et diffusé à la page appropriée de Reuters (ou toute autre page ou service qui pourrait lui être substitué) aux environs de 11:00 heures (heure de Bruxelles) le deuxième Jour Ouvré TARGET qui précède le premier jour de cette Période d'Intérêt.

En cas de non diffusion du taux interbancaire européen comme indiqué ci-dessus :

- (a) l'EURIBOR sera déterminé sur la base des taux annuels auxquels des dépôts en Euro d'un montant équivalent à celui de l'Encours des Obligations sont offerts sur le marché interbancaire par les banques de premier rang aux Banques de Référence pour une durée équivalente à la Période d'Intérêt concernée, tels que ces taux auront été communiqués par les Banques de Référence à la demande de l'Agent ;
- (a) le taux indiqué sera le taux relevé aux environs de 11:00 heures (heure de Paris) le deuxième Jour Ouvré TARGET qui précède le premier jour de la Période d'Intérêt considérée ;
- (b) l'Agent calculera la moyenne arithmétique (arrondie, s'il y a lieu, au seizième de pour cent (1/16%) supérieur) des taux communiqués par chacune des Banques de Référence dans les meilleurs délais et le résultat de ce calcul donnera l'EURIBOR applicable à la Période d'Intérêt considérée.

Dans l'hypothèse où une Période d'Intérêt ne correspondrait pas à un nombre entier de mois pour lequel l'EURIBOR est disponible, l'EURIBOR de référence sera déterminé par interpolation linéaire et sur la base des EURIBOR déterminés (i) pour une durée égale au

Clauses contractuelles

Intérêts (2/2)

"Marge" désigne :

- (a) s'agissant de toute **Tranche Confirmée**, sous réserve du paragraphe 15.5 (*Ajustement de la Marge*), six virgule cinquante pour cent (**6,50%**) par an ; et
- (b) s'agissant de toute **Tranche Additionnelle**, sous réserve du paragraphe 15.5 (*Ajustement de la Marge*), le taux annuel **tel qu'indiqué** dans la Demande de Confirmation afférente à ladite Tranche Additionnelle.

Niveau du Ratio de Levier	Marge (% par an)
Supérieur à 5,00 :1	7,00
Inférieur ou égal à 5,00 :1, mais supérieur à 4,75 :1	6,75
Inférieur ou égal à 4,75 :1, mais supérieur à 4,25 :1	6,50
Inférieur ou égal à 4,25 :1, mais supérieur à 3,75 :1	6,25
Inférieur ou égal à 3,75 :1, mais supérieur à 3,25 :1	6,00
Inférieur ou égal à 3,25 :1	5,75

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

Contrats de couverture

- (a) L'Émetteur s'engage à conclure dans un délai de cent-vingt (180) jours à compter de la Date de Réalisation, un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques afin de couvrir le risque de variation de plus de 150 bps de l'EURIBOR, pour un montant notionnel au moins égal à au moins soixante-six (66%) pour cent du montant initial nominal cumulé de la Tranche Initiale.
- (b) à maintenir un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques afin de couvrir le risque de variation de plus de 150 bps de l'EURIBOR pour une durée minimum de trois (3) ans à compter de la Date de Réalisation et pour un montant notionnel au moins égal, à tout moment, à au moins soixante-six (66%) pour cent du montant initial nominal cumulé des Obligations Confirmées en circulation, étant précisé que, dans le cas où l'engagement de couverture minimum visé au présent paragraphe (a) ne serait plus respectée en raison de l'émission d'une Tranche Complémentaire, l'Émetteur devra conclure, dans un délai de cent-quatre-vingts (180) jours à compter de la Date d'Emission Complémentaire concernée, un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques permettant de respecter l'engagement de couverture minimum.
- (c) L'Émetteur s'interdit et s'engage à faire en sorte que chaque Filiale s'interdise de conclure des contrats de swap ou cap de taux d'intérêt ou de devises, d'options sur devises ou taux d'intérêt, ou tout autre contrat sur produit dérivé, à l'exception (a) des Contrats de Couverture, et de (b) tout contrat d'échange ou de couverture de devises ou de taux d'intérêt conclu dans le cours normal de leurs activités et conformément à la pratique de marché, pour les seuls besoins de couverture et à l'exclusion de tout but spéculatif.
- (d) Les Contrats de Couverture pourront être conclus avec tout établissement de bonne réputation ayant une notation satisfaisante librement choisi par l'Émetteur et être sous la forme d'un *swap* ou d'un *cap* assorti d'un paiement de prime payable (en tout ou partie) après la souscription du *cap*.

"**Contrat de Couverture**" désigne tout contrat de couverture des risques de taux sous forme de *swap* ou de *cap* assorti d'un paiement de prime payable (en tout ou partie) après la souscription du *cap* (conformes aux normes ISDA ou FBF) devant être conclu par l'Émetteur avec une ou plusieurs banques aux fins de couvrir le risque de variation à la hausse de l'EURIBOR conformément aux paragraphe 22.28(a) et (b).

Clauses contractuelles

Défaut croisé

24.1.4 Défaut croisé

- (a) Une Dette Financière quelconque d'un membre du Groupe d'un montant unitaire ou cumulé supérieur à deux cent cinquante mille (250.000) Euros n'est pas payée ni à sa date d'échéance ni dans le délai de grâce prévu à l'origine.
- (b) Une Dette Financière quelconque d'un membre du Groupe d'un montant unitaire ou cumulé supérieur à deux cent cinquante mille (250.000) Euros est déclarée exigible ou devient exigible avant son terme en raison de la survenance d'un cas de défaut (quelle que soit la qualification).
- (c) Le créancier auprès duquel un membre du Groupe a contracté une Dette Financière d'un montant unitaire ou cumulé supérieur à deux cent cinquante mille (250.000) Euros a résilié ou suspendu son engagement en raison de la survenance d'un cas de défaut (quelle que soit la qualification).
- (d) La survenance d'un cas de défaut ou d'exigibilité anticipée (autre qu'un défaut de paiement) au titre de toute Dette Financière contractée par l'un quelconque des membres du Groupe (autre que les Obligations) d'un montant unitaire ou cumulé avec d'autres montants ainsi sujet à défaut supérieur à cinq cent mille (500.000) Euros.

Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.